BULLETIN COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, Mercredi, 28 décembre.

La demande de coton a été très fair aujourd'hui. Les transactions ont atteint le chiffre de 12,000 balles, aux prix antérieurs.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	[illegible]
Ordinaire	[illegible]
Bon ordinaire	[illegible]
Low Middling	[illegible]
Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]

TABAC—Rien.

SUCRE—Marché plus ferme—400 boucauts à 7¼ cts 7⅝ cts le fair à fully fair.

MELASSE—1600 barils à 40 cts 41 cts le fair à prime et 36 à 38 cts l'inférieure, la fermentée, et 400 demi-barils à 42 cts 45 cts, suivant la quantité.

FARINE—300 barils de superfine à $6, $6 05 stained à $4, 160 à $6 30, 100 d'extra à $6 50 et 100 [illegible] à $6 80—A l'encan, 200 de superfine à $4 90 et 310 d'extra à $6 25 @ 6 90 le baril.

MAIS—2500 sacs à—, 300 de jaune à 75 cts et [illegible] à 80 cts le boisseau.

AVOINE—[illegible] sacs de St Louis à 53 @ 55 cts, [illegible] à 55 cts le boisseau.

SON—500 sacs à $1 37½ @ 1 50 [illegible] 100 livres.

PORC—Détail seulement, à $17 [illegible] de mess.

GRAISSE—Rien.

BACON—20 boucauts [illegible] en lb livre.

CAFE—Marché calme—[illegible] sacs à 11½, 50 à 11¾ et 27 de [illegible] à [illegible] livre.

SACS EN [illegible]—[illegible] à 12 cts.

CHANGE—Calme. Nous cotons:—Sterling, 107 @ [illegible]—France, [illegible] @ 5 37½;—Traites sur New-York à 60 jours, [illegible] @ 3 d'escompte—Traites à vue sur New-York ⅜ @ 1½ d'escompte.

FRET—Un navire pour le Havre à 1½ cts et trois pour l'Europe à des conditions particulières.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Steamship Magnolia, Crowell, Havane
Navire Carrington, Sweetser, Anvers
C S Pennell, Watcher, Liverpool
Richmond, Goskin, Boston
New Hampshire, Lord, Liverpool
Eagle, Caring, Liverpool
J F Chapman, Chapman, Liverpool
Albert, Klamp, Breme
Goelette Brilliant, Cook, New York
Florida, Ferrer, Mobile

Arrivés hier.

Steamship Arizona, Smith, Brazos Santiago
Navire Glad Tidings, Deane, New York
G F Patten, Mitchell, Grenada
China, Aygood, Glasgow
Barque Ottilie, [illegible], Bremerhaven
Morning Star, Mansfield, Porto Rico
G W Hall, Titus, Boston

Au bas du fleuve.

Navire Marianne, Williams, Gênes
China, Schwartz, Bremerhaven
Abby Blanchard, Watts, Bordeaux
Frank Boult, Owen, Trapani
Pelican State, Morse, Trapani
Barque Auguste Kricke, Bremerhaven
Goelette Isaac Toucey, Church, Rio Janeiro

Chargement du navire Cornelia, de la Rochelle. 3 demi-pipes eau-de-vie—22 quarts de do, 50 barils [illegible]—35 demi pipes, [illegible] quarts do, 5 demi do vin à T [illegible] [illegible]—5 quarts pipes et 10 barils eau-de-vie à Valton frères—20 pipes et 55 barils do, 300 caisses sardines à P K [illegible]—[illegible] quarts pipes, 35 barils eau-de-vie à [illegible] & Co—64 caisses sardines à ordre.

☞ Pour les bateaux à vapeur, voir l'anglais.

Un milione di fucili

PER L' ITALIA CENTRALE.

Nell' assemblea tenuta dagl' Italiani in questa città, nello scorso Sabato 10 del corrte., all' oggetto di promuovere le sottoscrizione per l' acquisto d' un milione di fucili per l' Italia centrale, fù votato all' unanimità la formazione d' un comitato speciale, rappresentato dai qui sottonotati.

Bernardo Avegno, presidente,
Luigi Bassetti, vice presidente,
Angelo Socola, segretario,
Giuseppe Lanata, tesoriere.

Le liste di sottoscrizione vennero affidate a signori

J. C. Barelli—No 61, Commune,
Giuseppe Lanata—No 7, Jefferson,
Bernardo Avegno—No 24, Carondelet,
Angelo Lanata—No 163, Vecchia Levée,
Angelo Socola " 141, " "
Francesco Boto " 211, " "
Adolfo Spada—c. Dogana, e Passaggio della Borsa,
Pietro Masich—c. St Pietro, e Chartres,
Alessandro Boulet—No 335 St Bourbon,
Giuseppe Santini—c. Gravier e St Carlo
Stella e Pappini—No 92 St Commune,
Giacomo Manetta—Alger.

New Orleans, dicembre 10, 1859.

17 dec—

COLLEGE JEFFERSON.

CE Collége, situé dans la Paroisse St Jacques, à soixante milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, vient d'être mis dans un état complet de réparation, et sera ouvert de nouveau à l'instruction publique, sous la présidence de M. C. OSCAR DUGUE, assisté d'un corps de professeurs habiles et dignes sous tous points de la confiance des familles.

L'instruction embrassera deux cours: un cours classique et un cours spécial.

Les élèves suivront l'un ou l'autre de ces cours au gré de leurs parents.

Dans le premier cours ils apprendront les langues mortes et vivantes, l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, les Sciences physiques et naturelles, la Rhétorique, la Littérature, la Philosophie et l'Economie politique.

Dans le second, on étudiera toutes les branches enseignées dans le cours classique, à l'exception du Grec et du Latin.

On y attachera, dans le cours spécial, à donner à l'instruction un caractère pratique que les mœurs et les besoins du pays semblent rendre de plus en plus nécessaire.

La langue enseignante sera l'anglais.

Le prix de la pension, tant pour la nourriture et l'instruction, que pour les frais de blanchissage, raccommodage, fournitures de papier, plumes, encre, livres classiques, et abonnement au médecin et aux remèdes, est fixé à [illegible] piastres par an, payable par trimestre et d'avance.

Les parents n'auront à leur charge que les arts d'agrément, non compris dans le programme d'enseignement, c'est-à-dire: Musique, Dessin, Danse, Escrime. Les services du dentiste attaché à l'établissement seront aussi payés séparément.

Les trimestres réguliers commenceront aux premiers de novembre, février, mai et août de chaque année scolaire.

L'élève qui entrera au collège après le trimestre commencé, paiera, en entrant, la portion du trimestre qui restera due, et cette portion dépasse la moitié du trimestre, et quand cette portion sera moindre de la moitié, on ne paiera que la moitié du trimestre, [illegible].

L'élève retiré du collège avant la fin d'un trimestre, n'aura droit à aucune déduction, mais l'élève expulsé a droit au remboursement de la fraction du trimestre non expirée.

L'ouverture des classes aura lieu le premier de novembre prochain.

A dater de 1860, les examens annuels s'ouvriront le premier lundi de septembre et seront clos le jeudi suivant par la distribution des prix.

Les vacances commenceront après la distribution des prix, et dureront jusqu'au premier novembre suivant.

Les élèves qui passeront les vacances au College seront soumis à acquitter les frais additionnels.

Tout élève qui aura atteint l'âge de seize ans, qui aura intention de se faire vacciner et qui fournira un certificat de bonne conduite, émanant du chef de l'institution où il aura été précédemment, pourra être admis dans le Collège.

—TROUSSEAU.—

12 Chemises;
12 Mouchoirs;
12 Paires de chaussettes;
6 Serviettes;
6 Jaquettes d'été, dont une noire;
1 Pardessus de drap;
2 Jaquettes de drap, dont une noire;
6 Pantalons d'été;
4 Pantalons d'hiver;
6 Gilets d'été;
4 Gilets d'hiver;
3 Paires de chaussures
1 Chapeau d'été;
1 Casquette d'hiver;
6 Cravates d'été;
4 Cravates d'hiver;
2 Moustiquaires de brin, de 4 pieds de large sur 6 de long;
Matelas de même dimension;
1 Traversin;
2 Couvertures de laine;
1 Sac de nuit en forte toile;
1 Brosse à cheveux;
1 Peigne;
1 Brosse à habits;
1 Brosse à dents;
1 Brosse à souliers;
6 Boîtes de cirage;
1 Brosse à peignes;
1 Cuvette en ferblanc;
1 Gobelet d'argent ou d'affenide;
1 Couvert do do
1 Couteau de table.

Le tout doit être neuf et marqué au nom de l'élève. Au besoin chacun des articles du trousseau serait renouvelé aux frais des parents.

Les élèves dont les parents ou tuteurs ne seront pas domiciliés dans la paroisse St Jacques, devront avoir un correspondant qui ne résidera pas à plus de soixante milles du Collège.

Les élèves catholiques devront se conformer aux règles établies pour l'enseignement religieux dont dans l'institution. Cette partie de l'enseignement sera confiée à un Aumônier catholique spécialement attaché au collège, avec l'agrément et l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque BLANC, de la Nlle Orléans.

Quant aux élèves qui ne sont pas catholiques ils seront laissés en pleine liberté relativement à leur religion, et ils ne seront tenus de suivre l'enseignement religieux de l'Aumônier, qu'autant que leurs parents en auront intimé le désir, par écrit, au Président du Collège.

Des bureaux de la poste et du télégraphe sont à proximité du collège et les bateaux à vapeur, qui passent journellement, offrent des moyens faciles de communication avec la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de l'Etat.

Les parents ou tuteurs qui visiteront l'établissement, trouveront à se loger dans le voisinage.

Références.

MM. Roman & Kernion, Nouvelle-Orléans,
West & Villere, do
Henry Dugué, do
Fergus Gardère, Jefferson,
Richard Taylor, Saint-Charles,
S. Brou, Saint-Jean Baptiste,
W. P. Welham, Saint Jacques
Jos. A. Bert Dafiel, Ascension
Dr T. H. Cottman, do
J. C. Chassant, Iberville,
Louis Grevemberg, Ste-Marie
Alex. Declouet, St Martin. 29 dec—15 jv

ARGENTERIE MASSIVE.

HENDERSON & GAINES,

No 103, rue du Canal.

CUILLERS,
FOURCHETTES,
CUILLERS A SOUPE,
HUILIERS, TIMBALES, GOBLETS,
COUTEAUX à crème à la glace,
do à poisson,
do à gaufres,
do à gâteaux.
ANNEAUX à serviettes,
SERVICES à thé,
POTS, PLATEAUX
CORBEILLES à fruits,
BOWLS à crème à la glace,
REFRIGERANTS à beurre,
PORTE-CUILLERS,
COUTEAUX de dessert, dans des boîtes,
CASSES NOISETTES,
CUILLERS à huîtres, PORTE CIGARES.

Et tous les articles de ménage, en argent. La qualité en est pleinement garantie. La maison se charge particulièrement de la manufacture de service et de [illegible] des articles [illegible].

6 déc—[illegible]

ATTENDU incessamment par le navire John W White, de Bordeaux—

50 caisses cerises à l'eau-de-vie
30 do fruits [illegible] à l'eau de vie
10 do prunes do
10 do abricots do
50 do fruits [illegible] à vendre par
PAUL JUGE [illegible]

J. A. LAFAURIE,

Distillateur, No 26, rue Conti

EN magasin et à vendre:

[illegible] barils anisette [illegible]
10 do marasc
25 caisses guignolet
50 do absinthe
25 do cassis de Mont d'or
150 do curaçao
100 do marasquin
300 do liqueurs assorties
500 paniers anisette diverses qualités
25 caisses eau-de-vie de Cognac
Bitters et assortiment, &c, &c.

EN débarquement du brick Margaret A. Stevens de la Havane:

5 pipes rhum de la Havane
A vendre par F. SANCHO, No 226, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

21 déc

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA

Samedi 31 décembre 1859, LES HUGUENOTS, grand Opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

Dimanche 1er janvier 1860.

LA FETE DES LOUPS
BONHOMME JADIS
LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS

Les portes s'ouvriront à 6¾—Le rideau à 7 heures.

Théâtre d'Orléans.

Samedi 31 décembre 1859,

GRANDE SEANCE DE MAGIE, par M. Rossi, prestidigitateur.

LES MEMOIRES DU DIABLE, Drame en 3 actes, d'Etienne Arago.

LE TIGRE DU BENGALE, vaudeville en 1 acte.

Le spectacle commencera à 7 heures.

Théâtre des Variétés.

Vendredi soir, 30 décembre.

Cinquième représentation de DOT—On commencera par TO PARIS AND BACK FOR FIVE POUNDS, vaudeville.

Prix d'entrée—Loges, de $4 à $8. Premières, secondes et parquet, 75 cents. Loges de troisièmes 50 cents. Galeries pour les blancs, 25 cents; Galeries pour les personnes de couleur, 25 cents.

Le spectacle commencera à 7 heures.

Théâtre St-Charles.

M. DE BAR.................... Directeur.

Ce Théâtre a été mis à neuf et tous les décors sont nouveaux.

Vendredi soir, 30 décembre.

THE IRISH ATTORNEY, comédie—THE IRISH POST, vaudeville—Mrs. NORMA, vaudeville.

MUSEUM DE VANNUCHI, No 107, rue St-Charles, première porte après la rue Poydras. Ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.—

IMMENSE COLLECTION DE CURIOSITES.

Composée de sujets d'histoire sacrée et profane et de plus de 200 figures dont la plus grande partie sont mues par des mécanismes.

LE VIEUX JOHN BROWN, et ses complices dans le mémorable attentat de Harpers' Ferry.

LA GEANTE AMERICAINE, taille de sept pieds six pouces.

Un splendide TABLEAU de la conférence entre Victor-Emmanuel, Louis Napoléon et Garibaldi, a été ajouté à la collection, ainsi qu'une magnifique représentation de la BATAILLE DE MAGENTA ET SOLFERINO.

Parmi les Tableaux, on voit la naissance du CHRIST dans la Crèche, le Dernier Souper, le jugement du Christ, les Héros de la Crimée, Washington, traversant le pont de Trenton, &c., &c.

Entrée: 50 cents; enfants 10 cts. 29déc

Amphithéâtre DE SPALDING & ROGERS.

Rue St Charles, près Commercial Place.

LES DEUX CIRQUES DE SPALDING & ROGERS.

Chacun de ces cirques est plus grand qu'aucun autre des Etats-Unis.

LE CIRQUE EUROPEEN,

Composé d'écuyers et d'écuyères, d'acrobates, de voltigeurs, d'équilibristes, &c, &c, américains et européens.

Représentation le 24, le 26 et le 29 décembre, à MIDI, pour les familles et les enfants.

Les portes s'ouvrent à 6 heures. Le spectacle commence à 7 heures.

Prix d'entrée: 50 cts—Galeries de personnes de couleur, 25 cts—Enfants, 25 cts pour les représentations du jour.

LE MUSEE.

Ouvert de 10 heures A M à 10 heures P M — Le GRAND AQUARIA, un steamboat en miniature—Orchestre—Mécanique, etc.—Prix: 25 cts.

Premier Bal d'Enfants.

Donné par le professeur VEGAS,

A L'ODD FELLOWS' HALL.

Le professeur Vegas annonce respectueusement à ses amis et au public en général que le premier de ses BALS D'ENFANTS aura lieu MERCREDI, 4 janvier 1860 à l'Odd Fellows' Hall.

Le bal commencera à 7 heures et demie et continuera jusqu'à 11 heures, après quoi commencera le bal des grandes personnes.

PRIX D'ENTREE:

Dames et demoiselles (qui ne sont pas élèves) gratuit.

Hommes	$2
Jeunes garçon, de 12 ans au plus	0 50
Enfants des deux sexes (élèves)	gratuit

Les dames et demoiselles désirant des invitations voudront bien transmettre leurs noms pour adresse au professeur Vegas, à l'Odd Fellows' Hall.

Il ne sera positivement pas livré d'invitations pour les jour du bal.

On peut obtenir des billets d'invitation pour hommes dans la salle, dans les magasins de musique et au bureau des billets, le soir du bal.

Personne ne sera admis s'il ne présente son billet à la porte. 19 déc—4)

GRAND BAL PARE,

Pour être donné par la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance,

(POUR FONDS DE SECOURS)

AU ODD-FELLOWS' HALL,

Samedi soir, 7 janvier 1860.

—DIRECTEURS—

A Vieira*	E Duplantier	Jos P Gros*
A P Valencia*	H Beaudet*	A Mercado*
J Barba Sr*	J Leon	A De George*
F J Da Costa	L Decass	E Morel
A Nambois*	H Goldman	L Rosa
J J Castellanos	Thos Condon	Thos C. Hoggarth
J Llado	J Orfila	P Suter
J J Wanner	G Meyer	Wm McLaughlin
J Lebeauce*	L Ulm	J B Gunst*
A Bergamini	M Sanchez	Wm Miller
B Laplace	H Shrode	T E Camus
F Ripon*	J Ribas	F Wagner
J Wingorter	V Frontaloni	C Godin Jr*
V Camugli	J Gelpi*	A Lutz
L Balfer	J Loda	F Sarabel
J Chew*	F Sambola Jr	F Falorgi
A de Freitas	J Seitter	

*Comité d'invitation désigné par une étoile.

Les demandes de billets d'invitation pour les dames devront être adressées, avec les noms et les résidences, à l'un des directeurs.

Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et mardis soir, dans la salle de la Société.

Aucune dame ne sera admise dans la salle sans un billet d'invitation approuvé par le comité.

Positivement aucune invitation pour dames ne sera émise après la dernière réunion du comité.

Billet de messieurs: $4 50. On peut s'en procurer en s'adressant à l'un des directeurs.

10 déc—au 7 janv

Grands Bals MASQUES ET PARES.

UNE série de quatre bals sera donnée, à l'ODD FELLOWS' HALL par la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane, dans un but charitable. Ces Bals auront lieu comme suit:

Le 1er—JEUDI, 5 janvier;
Le 2d—SAMEDI, 21 janvier;
Le 3e—SAMEDI, 4 février;
Le 4e—SAMEDI, 18 février.

Directeurs:

Joaquin Viosca,	J. L. Fabre,	A. Mazureau,
H. M. Hyams,	F. A. Forstall,	El Ganucheau,
F. X. Barbo,	A. Delpeuch,	Lucien Charvet,
G. De Feriet,	J. Bermudez,	P. S. Wiltz,
P. Soulat, Sr.	Jules Cassard,	S. Masperreau,
	S. P. De la Barre.	

Comité d'Invitation:

A. Chopard,	F. V. Tronchard,
Ed Fagot,	J. P. Montamat,
Guy Duplantier,	F. B. Hernandez,
F. Duplessis,	A. R. Leggett,
G. W. Culbertson,	Aug. Larose.

Commissaires:

Ed Fagot,	Paul Forstall,
N. A. Lemelias,	Ant. Sambola,
S. F. Croxall,	Ernest Morel,
Jos Hernandez,	R. D. Hubbard,
	F. Fiechler.

Un orchestre complet, dirigé par le célèbre LEHMAN, a été engagé pour ces bals.

Les messieurs qui désireraient avoir des invitations pour dames sont priés de donner leurs noms et leurs résidences à l'un des Directeurs ou au Bureau de la Salle de Bal.

Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et vendredis soir, à 7 heures, au bureau de la salle de bal, et aucune dame ne sera admise sans un billet approuvé dudit comité.

Il ne sera positivement pas émis de billets d'invitation pour dames le jour des bals.

Billets de messieurs, $3 00. On peut en obtenir en s'adressant au bureau de la salle de bal ou à l'un des Directeurs. 12déc

GRAND UNION

SILVER CORNET BAND.

CE célèbre Corps de Musique, composé de douze exécutants, offre ses services pour REVUES et PARADES MILITAIRES, CONCERTS, BALS, SOIREES, SERENADES, etc.

S'adresser au No 26, rue St Charles, au 1er SIMON GECKER, chef du corps. 10déc—1m

Costumes de Bal.

MME GROUX, 112, rue Conti, entre Dauphine et Bourbon, informe ses amies et le public qu'ayant augmenté son assortiment, elle peut fournir les plus élégants dominos, masques, etc., qu'elle a tout choisi elle-même à Paris. Elle a des costumes dans tous les genres et tous les styles, et ses prix sont modérés. Les costumes pour dames, velours et satin brodés, sont fort riches.

Mme Groux a un cabinet de toilette pour les dames. Elle travaille aussi sur commande.

Mme GROUX, 112, rue Conti

8 déc—3m

Magasin de gros, No 48. Magasin de détail, No 59.

DAWSON & Co.

Nos. 48 et 59, rue de Chartres.

AYANT donné plus d'extension à nos affaires en gros, nous avons transporté notre magasin de gros au No 48, au premier, où nous avons constamment un grand choix bien assorti de chapeaux, casquettes, articles en paille, parapluies, etc.

Les marchands de la campagne sont priés de venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

On trouvera à l'ancien local, No 59, rue de Chartres, un magnifique assortiment des susdites marchandises des derniers genres. Nous les vendons en détail. 11 oct

Petite maison à louer.

Au No 494, rue Dauphine, entre Dorgenois et Rochebleave. On la livrera immédiatement. Le loyer est de $10 par mois.

S'adresser à W F Chapman, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny.

9déc—1m

A LOUER.

Le magasin à 3 étages No 70 rue des Magasins. S'adresser à AUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis

21 déc

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu lundi, 16 janvier 1860, à 6 heures P. M., au bureau No 8, rue St Pierre.

L'élection des directeurs aura lieu le lundi suivant. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire

13 déc—jusq. 2 jan

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU CANAL CARONDELET DE LA NLLE-ORLEANS.

L'élection annuelle de neuf directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 136, rue du Bassin, le 10 janvier à 2 heures P M LUNDI, 16 janvier 1860. LOUIS [illegible], Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

20 décembre 1859.

LES directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende semi annuel de 6 pour cent qui sera payé à partir du 2 janvier 1860.

21 déc—1m N O J TISDALE, Trésorier.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLEANS.

5 décembre 1859.

L'ELECTION annuelle de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau, No 186, rue de la Commune, LUNDI, 2 janvier, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier.

5déc—au 2j

AU GRAND BAZAR DES ENFANTS

[illegible]

Pour chambres à coucher,

Verres d'Eau ou verres de Venise, Théières,

Tête-à-tête de porcelaine,

Corbeilles à ouvrage,

Jardinières,

Services de toilette en porcelaine dorée et unie,

&c, &c, &c.

—Pour la salle à manger—

Verreries et cristaux, services de table complet soit en porcelaine à filet dorée ou unie, soit en granit ou en faïence fine et commune, coutellerie de table fine et ordinaire, argenterie française et américaine, etc., etc.

—Pour la cuisine—

Batteries, casseroles, chaudières, fours de campagne, chevrettes, poêles et pinces, moules pour pâtisserie, baquets, ferblanterie complète, cafetières à repasser, bouilloires, etc., etc.

Messieurs les restaurateurs y trouveront tout ce qui concerne leur partie en cristaux, verrerie, porcelaine, batteries de cuisine en cuivre étamé, etc., etc.

Aux habitants il offre comme assortiment, comme prix et conditions des avantages aussi grands que comme aucune autre maison de son genre. Une première visite les en convaincra. Une attention sérieuse est portée sur l'emballage.

Enfin ce magnifique stock sera mis en vente à des prix qui peuvent défier toute compétition. On demand n'a qu'un but, c'est de prouver au public qu'il ne peut trouver comme prix et comme qualité, nulle autre part mieux que chez lui. Il veut que son intérêt propre l'engage à lui continuer les faveurs qu'il lui a accordé jusqu'à ce jour.

Il tient comme par le passé toutes les fournitures de lampes, telles que: cheminées, globes, abat-jour, mèches, etc.

Son stock en plaqué est aussi complet que possible.

B. DURAND offre à louer un bel appartement au 1er étage de la maison enseignée St-Pierre et Royale; le tout complètement meublé. Ce local peut convenir à une famille ou à un célibataire. 8 déc

MACHINES A POINTS SERRES

DE LADD, WEBSTER & Co.

POUR LES FAMILLES ET LES HABITATIONS.

Cette machine est déclarée, après un examen attentif des premiers hommes de science et pratique du pays, le nec plus ultra des inventions modernes.

Elle surpasse de beaucoup toutes les autres sous le rapport de la simplicité, de la durée et de la beauté. On la dirige très facilement, elle fonctionne avec rapidité, ne se dérange jamais, et fait une couture parfaite, et fait, des deux côtés, un même point qui ne saurait être mieux fait.

Voici quelques témoignages en faveur de la

MACHINE A COUDRE DE LADD, WEBSTER & Co.

Lettre du lieutenant W. L. Maury, de la marine des Etats-Unis.

Chantier de Marine, Washington, 12 août 1859.

Messieurs—La machine à coudre qu'on vous avait commandée a été reçue, Mme M. en est parfaitement satisfaite.

Comme preuve de la simplicité de la machine, je dirai que Mme M., sans explication, l'a fait fonctionner après un court essai, sans la moindre difficulté.

C'est avec plaisir que je donne mon témoignage en faveur de cette machine à coudre.

Je suis respectueusement, votre obéissant serviteur,

Wm L. MAURY.

A MM. Ladd, Webster & Co, 500 Broadway, N. O.

Lettre de M. J. P. Pirson, ingénieur civil.

No 5, Wall street, New-York, 10 novembre 1859.

Monsieur—En donnant l'opinion que vous demandez sur les qualités de votre Machine à coudre, il est bon de dire que cette opinion a deux sources—la première, le fait de l'avoir vue fonctionner chez moi; la seconde, les renseignements recueillis dans le cours d'une carrière qui m'a donné l'occasion d'examiner toutes les machines à coudre, dès le début. J'ai reconnu que la vôtre convient sous tous les rapports pour les ouvrages qui peuvent être nécessaires à une famille, et je puis dire aussi qu'elle est la meilleure que j'aie vue. Elle est simple dans sa construction et n'exige pas que l'ouvrier [illegible] à leur durée, à leur force, il me semble qu'aucune autre ne les excelle et ne peut les égaler. Les pièces qui la composent sont solides, le mouvement en est doux et le frottement aussi faible que possible. Je conseille aux familles de se procurer votre machine à coudre de première classe.

JOSEPH P PIRSSON.

A M. Wm C. Hicks, surint. de la Compagnie des Machines à coudre Ladd, Webster & Co.

Nous avons remporté dernièrement les PREMIERS PRIX, à la foire de l'Etat de la Pennsylvanie, à Philadelphie,

A la foire de New-York, à Albany,
A la foire du Kentucky, à Lexington,
A la foire Seabord Agricultural, à Norfolk, Virginie.

Et à un grand nombre de foires de comtés.

Nous prions le public de venir chez nous APRES avoir examiné toutes les autres machines,

Que les faits et non les paroles, vous prouvent que

LA MACHINE A COUDRE

DE LADD, WEBSTER & Co,

est réellement le

Nec plus ultra de la Création.

E. ZINTGRAFF, agent, No 16, rue St Charles, au premier.

8déc

EN débarquement du navire Mississippi de Gênes.

30 caisses macaroni d'Italie
30 boîtes nouilles
30 barils amandes cassées
30 barils graine de lin
40 barils graine d'oiseaux
10 caisses cédrat
10 caisses gomme arabique
10 balles stockfish
4 caisses saucissons de Bologne
100 plaques marbre de 1 pouce
50 " " de 2 pouces

A vendre par LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson.

27déc

EN débarquement du navire Colombo, de Marseille—

500 paniers huile d'olive de James Plagniol
80 caisses olives Verdales
20 do olives Amelaou
10 do câpres
10 do anchois à la saumure
10 do anchois à l'huile
10 do olives farcies
25 do fruits assortis au vinaigre
10 do extrait d'absinthe Ed. Pernod
50 do vermouth Noilly Prat & Co

A vendre par B. TALAMON, 151 rue Royale

27 déc

EN magasin—500 caisses vin rouge diverses qualités

40 barriques vin rouge bon ordinaire
40 do do supérieur pour famille
300 caisses vin muscat Frontignan
100 paniers Champagne grand et demi bouteilles
10 caisses curaçao véritable importation
25 do liqueurs Grande Chartreuse
30 paniers guignolet d'Anger

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 44 Vieille Levée

26déc

EN débarquement du navire Mississippi de Marseille, 150 barriques vin rouge Bergasse

100 do pipe vin de Porto
1000 caisses vermouth Noilly Prat & Cie
1000 " savon
100 " cassis de Mont d'Or
100 " olives verdales & amellaux
100 " câpres
100 " cornichons
25 " olives farcies
25 " anchois à l'huile
100 paniers bouteilles vides
100 balles amandes coque tendre
5000 cruchons à curaçao
2000 flacons à marasquin
200 caisses eau fleur d'oranger
10 jarres, fruits cristallisés
10 jarres dattes

A vendre par LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson.

27déc

FRUITS CRISTALLISES ET DATTES—10 jarres fruits cristallisés

10 jarres dattes, en débarquement du navire Colombo, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA jr, 29 rue Conti

27déc

VERMOUTH—100 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co, en magasin et à vendre par J N OURIEN, 26, rue Toulouse

27 déc

RHUM de la Jamaïque—En Douane et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée

CIGARES—100,000 cigares en marques et grosseurs assorties, en débarquement du brick M. A. Stevens arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée

26déc

RHUM de la Havane—Rhum blanc et colorié, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée

26déc

TABAC—400 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée

SUCRE blanc, sucre jaune et sucre brut de la Havane, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée

26 déc

CAFE—100 balles café prime du Mexique, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée

EN débarquement du ship City of Bath, venant d'Amsterdam.

10 pipes gin de Hollande de 1re qualité.

A vendre par P. GELPI & Co, 129 Vieille Levée.

12déc

FARINE—500 barils farine extra, superfine, fine et commune, à vendre par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille Levée

15 déc

WHISKY—[illegible] barils de rectifié, Magnolia et Johnson, à vendre par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille Levée

15 déc

JAMBONS—75 tierçons jambons de Duffield et Lewis Stragg, à vendre par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille Levée

GRAISSE—300 tierçons, barils et barillets, à vendre en lots au gré des acheteurs, par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille Levée

CHANDELLES—1500 caisses Star, 4, 5 et 6 à la livre; [illegible] caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la livre, en magasin et à vendre par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille Levée

PORC—mess, prime, et roine, à vendre par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille Levée

15 déc

MAQUEREAUX—100 barils Nos 1, 2 et 3, gros et petits, à vendre par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille Levée

14 déc

[illegible]—[illegible] barils [illegible], à vendre par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille Levée

EN débarquement du navire Colombo arrivé de Marseille—

100 caisses vermouth Noilly Pratt & Co, A vendre par X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins.

26déc

EN débarquement du navire Colombo, de Marseille—

50 quarts vin de MADERE
50 bouteilles [illegible]
A vendre par [illegible] CARRIERE & CO, No 26 rue Vieille Levée

VIN blanc—25 barriques vin blanc supérieur
50 barils vin blanc [illegible]
[illegible]
A vendre par [illegible] ROCHEREAU & CO, 16 et 18 rue St Louis

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] Succession de [illegible] L. Nimmo.

[illegible] DISTRICT DE LA NLLE ORLEANS—En vertu d'un writ de Seri Facias, [illegible] 5 de janvier 1860, [illegible] adjudication de [illegible] Charles, [illegible] celles du Canal et du Orleans. Le tout [illegible] inventaire déposé [illegible] records. Conditions comptant [illegible] l'adjudication.

E. [illegible], shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 déc—27,30,—3 janv

Ludovico Gabici vs ses créanciers—No 12,690.

ETAT de la Louisiane—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers de Ludovico Gabici, sont par les présentes, notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de A. Doriocourt, notaire public en cette ville, le 31me jour de décembre 1859, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit insolvable, et de choisir un syndic ou syndics qui [illegible] et de faire tout ce qui de droit [illegible].

Par ordre de la Cour, [illegible] C. CHALON, Greffier

C. C. Bier, vs ses créanciers et les créanciers de C. C. Bier & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 12,663.—Avis est donné par les présentes aux créanciers de cette faillite qu'à moins de cause d'opposition, [illegible] dix jours à partir de date de la première publication du présent avis, [illegible] tableau de distribution présenté par le syndic dans cette affaire, sera homologué et les fonds en [illegible] conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour, ce 20me jour de décembre 1859. E. LUMINAIS, Député-Greffier.

21 déc—30 déc

William Kenner & Co vs leurs créanciers—No 1263, du dossier de la Cour de Sixième [illegible] paroisse [illegible] ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux créanciers des insolvables, qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu au bureau de James Graham, Esq., notaire public, mardi le 26me jour de janvier 1860, à 11 heures A M, à l'effet de délibérer sur [illegible] syndic en remplacement de Richard Relf, décédé, et que [illegible] H. Kennedy [illegible] des créanciers absents.

Par ordre de la Cour. J. R. TOLEDANO, Député greffier.

[illegible]—4, 16 janv

[illegible] & Cie, 165, rue de Chartres.

Pour Noël et le Jour de l'An.

Librairie.—Ouvrages anciens et nouveaux, choisis parmi les meilleurs littérateurs français; Livres illustrés, richement reliés pour étrennes, Documents et Enfants.

Porcelaines et Dorures nouveautés, en écaille, nacre, ivoire, argent, maroquins, montures, argent doré, &c.

Chapelets et objets religieux—en cristal, nacre, cornaline, ivoire, argent et en or, médaillons en argent et en or, crucifix, &c, &c.

Jeux divers—Echecs, Dames, Dominos, Tric-trac, Lotos, Dominos en [illegible], cartes à jouer et [illegible]—Pour enfants: Jeux de patience, découpés et nouveautés [illegible] jouets, divers, &c, &c.

Articles de Bureau—ordinaires et de fantaisie pour dames et messieurs.

Papiers et Papeterie en marqueterie, bois de rose, palissandre, ébène et buvards et porte-folios riches et ordinaires albums, almanachs de fantaisie, agenda, Plumes d'or, porte-crayons en or.

Encriers bronze et imitation.

Canifs, presse-papier, [illegible], couteaux à papier nacre et ivoire, &c, &c.

Divers—Porte feuille, porte monnaie, porte cigare, pince-nez en écaille, boîte et acier, ainsi que mille autres objets qui échappent à la classification.

Chocolat

De Masson et de Guérin-Boutron, de Paris, à la crème, praliné et naturel en boîtes riches et ordinaires et de dimensions variées.

SURTOUT

Une sorte convenablement préparée, pour le théâtre les concerts, etc. 26déc

J. J. ALBERT,

33.......RUE DE CHARTRES......33

REÇU par les derniers arrivages de France l'assortiment le plus complet de chapeaux et casquettes pour la saison, savoir:

Chapeaux de soie extra léger (coiffe adhérente)
Do de castor noir et castor noir
Do souples de tout genre et toute couleur
Do de soie-cirée et cuir noir
Do feutre GARIBALDI à garniture adhérente (article tout nouveau)
Do de castor noir, souple
Do et casquettes de voyage.

Le soussigné, pendant son séjour à Paris, a particulièrement porté son attention sur la confection des articles de fantaisie pour enfants, destinés à la vente de la fin de l'année et telle qu'on les porte actuellement à Paris, savoir:

Casquettes drap et velours de toutes formes
Toques Charles IX
Bérets à l'Ecossaise brodés
Bérets à tresses
Bonnets écossais
Chapeaux fantaisie à plumes d'autruche, de haute nouveauté, &c, &c, &c.

Les meilleurs ouvriers de Paris étant engagés dans son propre établissement, les fashionables pourront, comme par le passé, commander chez lui leurs chapeaux, soit d'après les dernières modes de Paris, en écrivant leur goût, d'après la mesure de leur tête prise au conformateur.

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus considérable de chapeaux et casquettes à des prix très modérés.

J. J. ALBERT, 33 rue de Chartres

16 déc

JOUETS! JOUETS!! JOUETS!!!

LES soussignés ont reçu leur stock complet de jouets pour enfants qui nous vendrons par caisses, grosses ou douzaines, au plus bas prix du marché.

Aussi, jouets en fer blanc, dans tous les genres, et à ressorts, articles tous nouveaux, chez ROUSSET & GENIN, No 83, rue du Canal, près Chartres.

24déc

JOUETS CAOUTCHOUC.

ROUSSET & GENIN.

No 83 rue du Canal, près Chartres.

ANNONCENT à leurs pratiques qu'ils ont en magasin les "Jouets en Caoutchouc" de tous genres, quelques uns de ces articles sont très beaux et nouveaux dans le marché, à vendre à bas prix.

24déc

$50 de Récompense.

Partie marronne, l'esclave EMMA, racontant âgée de [illegible] une indienne, cheveux courts, ne portant [illegible] pieds [illegible] coiffeuse, blanchisseuse et repasseuse. On suppose qu'elle se tient dans les rues Bourgogne et Dauphine. Si on l'arrête dans une maison, et la personne qui la recèle est condamnée, le propriétaire paiera la même récompense, ou bien $50 pour elle. Emma parle le français et l'anglais et se fait quelquefois appeler Rosette. S'adresser à l'encoignure Marais et Esplanade. 2 déc

NOUVEAU MAGASIN.

Spécialité de Dentelles,

RUE ROYALE, No 224, entre St Philippe et Dumaine

LE soussigné ayant reçu en consignation un grand assortiment de dentelles—offre, à très bas prix, à sa nombreuse clientèle, les articles suivants:

Châles noirs et blancs en dentelles véritables.
Pélerines do do do
Berthes do do do
Cols en Valenciennes
Cols et Manches, Point d'Alençon
Volants en Dentelles, application do do
do do blondes

Malines, Valenciennes, Dentelles de l'Ile, d'Arras, de Mirecourt, Applications Bruxelle

Tulles unis blancs et noirs do brodés do

On trouvera également au No 218, un assortiment varié de marchandises de fantaisie et de ménage qui seront vendus aux prix d'encan.

E. DUCATEL, Nos 218 et 220, rue Royale.

14déc—4

Aux Habitants sucriers.

Je déclare que l'équipage à chaudières cannelées (patentées) de L. H. Lefebvre, monté sous la direction exclusive de M. Béthancourt, sur mon habitation, évapore avec une rapidité extraordinaire et consomme si peu de combustible que l'économie est de MOITIE. Il fonctionne aussi avec une régularité incontestable. Pour mon ancien équipage à cinq chaudières, il fallait arrêter le moulin de temps en temps, tandis que pour le nouveau qui n'a que quatre chaudières du même diamètre, le moulin doit fonctionner continuellement pour fournir. Quant aux difficultés que l'on craignait pour le nettoyage des chaudières et le vidage au baquet, elles sont chimériques.

Messieurs les habitants sont invités à venir s'assurer par eux-mêmes de ce que j'avance.

Paroisse Ascension, rive droite du fleuve, un mille au dessus de Donaldsonville.

VALERY LANDRY.

Le soussigné a l'honneur d'inviter MM. les habitants qui voudraient voir les plans des différents équipages à chaudières cannelées (patentées) à se rendre au bureau de M. R. BRUGIER, rue St Louis No 16, où il leur sera en outre fourni toutes les informations qu'ils pourraient désirer.

29 nov Dr L. LEFEBVRE.

ANCIENNE MAISON

CLEMENCE GUERIN.

Rue Royale entre Toulouse & St Louis.

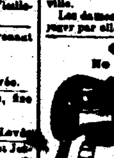

MLLE MADELAINE VUCHER, successeur de Mlle CLEMENCE GUERIN, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans et de la Campagne qu'elle vient de recevoir de France un assortiment complet d'articles de MODES et NOUVEAUTES, tels que chapeaux de dames, manteaux et mantelets, dentelles, riche lingerie pour dames et enfants, &c.

Tous les articles qu'elle offre ont été choisis avec soin par Mlle Clémence Guérin en personne, et aucune peine n'a été épargnée pour rendre son assortiment de nouveautés un des plus riches de la ville.

Les dames sont respectueusement invitées à venir juger par elles-mêmes. 28déc—6m

OLYMPE & Co.

No 26, rue de Chartres,

Viennent de recevoir pour les fêtes de Noël et de la nouvelle année, un grand choix de marchandises destinées à ces fêtes. Dentelles noires et blanches, cachemires des Indes brodés, cols et pèlerines en dentelles et guipures, mouchoirs brodés en blanc et en couleur, mouchoirs à devises, coiffures de perles, d'or, d'argent, robes de bal unies et brodées, manteaux de soie et cachemire, éducations, &c.

Toutes ces magnifiques marchandises seront livrées à la vente aujourd'hui jeudi, 22 décembre.

22 déc—

Modes & Nouveautés.

Rue Royale No 84.

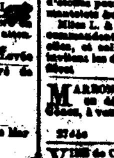

Mesdemoiselles AGONTINE & CAROLINE, premières demoiselles de modes chez Mme Albert, ont l'honneur d'informer le public qu'elles viennent de ouvrir un magasin de modes, et nouveautés Rue Royale No 84. L'ouverture des marchandises aura lieu Lundi 21 courant.

Les articles de cette nouvelle maison, ont été choisis avec le plus grand soin parmi les plus hautes nouveautés parisiennes: ils comprennent une grande variété d'étoffes pour Robes, dentelles, lingerie, manteaux, mantelets, &c, &c.

Mlles L. & C. bien connues comme modistes, (recommandent en outre les articles confectionnés par elles, et sollicitent le patronage du public; elles invitent les dames à venir visiter leur magasin.)

MARRONS—100 barils marrons des montagnes, en débarquement du navire Louisiana, de Cette, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA jr, 29 rue Conti

27déc

VINS de Campagne—200 pipes vin de Catalogne, en débarquement de la barque Louisiana de à vendre par PIAGGIO & VIOSCA jr, 29 rue Conti

MACARONI, Vermicelli, Nouilles, &c—1500 caisses macaroni et Vermicelli

1000 paniers huile de 11, 12, 20 et 24 onces
[illegible] caisses essence de [illegible] et de Bergamotte
200 caisses cerises à l'eau-de-vie, en débarquement du navire Louisiana, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA jr, 29 rue Conti

27déc

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs William Bingham.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] Cour de District [illegible] dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] janvier 1860 [illegible] midi, à la [illegible] Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

[illegible] vs James H. Brosnan.

QUATRIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 13,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour du District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et de consentement des parties et intéressés, je procéderai le jeudi 5 de janvier 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible] rapport de W. Bell, arpenteur, [illegible] dimensions suivantes: [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de dame V. F. M. Broadwell, par acte, au rapport de dit notaire Broadwell, en date du 16 juin 1855.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

8 déc—1j

J. M. Mauran, agent de la veuve Coralie Carrière vs. Boucher & Joyal.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 1[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus et des consentement des parties et intéressés, je procéderai le samedi 31 décembre 1859 à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-dessous désignés, à la vente publique et l'adjudication de:

L'établissement situé à l'angle des rues Ste Anne et Roman, dans le Deuxième District de cette ville, à savoir: une machine à polir, une do à faire des [illegible], une do à percer, une do à mortaiser (par la vapeur), une do (à pieds), 2 scies circulaires, les outils, etc., etc. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

[illegible]

Conditions comptant, au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

29 déc—30, 31

Green Harding & Co vs James Titus.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 6076—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 6 de janvier 1860 à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues de Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Deux terrains situés dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés par les Nos Onze et Treize, dans l'îlet No Deux, bornés par les rues Delaronde, Olivier, Peter et Gosselin, suivant plan dressé par J. A. d'Hémécourt, arpenteur, le 16 d'avril 1854 et déposé avec le No 65, livre de plans No 2, en l'étude de A. Chiapella, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt huit pieds cinq pouces six lignes de face à la rue Olivier sur cent pieds de profondeur. Le No Treize forme l'angle des rues Olivier et Peter.

Ensemble, tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages, couverte en ardoises, ayant 47 pieds de face sur la rue Olivier, et 50 pieds de face sur la rue Peter, avec mansarde à l'encoignure, 30 pieds sur 15, deux grands salons, 15 sur 20, vestibule de 8 pieds; salle à manger et cuisine, le tout au rez-de-chaussée.

Au premier: quatre vastes chambres de 16 sur 20, une de 15 sur 15; deux chambres à domestiques, chambre à laver, galerie derrière, une grande cuve de 5000 gallons, sur fondations de briques, de 8 pieds de hauteur; banquettes et cour pavées en briques, conduits, entrée sur les deux rues, bâtiment [illegible] pour le propriétaire.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans.

8 déc—14,22,30 janv6

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Christopher Adams—[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 15,617 & 15,918—En vertu de deux writs de saisie et vente, à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 6 de janvier 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, en cette ville, désigné par le No Sept, dans l'îlet No Cinquante-huit, suivant un plan dudit faubourg, déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure soixante pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, entre les rues Robin et Le Course—le tout mesure française—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y trouvant.

Ensemble avec tous [illegible] cent vingt quatre (124) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur ladite propriété.

Le tout sans délai, [illegible]. Conditions: l'acquéreur [illegible] somme de deux mille cent [illegible] ($2760) payable le 1er novembre 1860, au crédit [illegible] d'après la charte de la dite banque, et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

L'acquéreur devra [illegible] les obligations et responsabilités imposées aux souscripteurs [illegible] hypothèque du 24 de février 1848, consenti par D. B. Ferree, en faveur de la dite Banque des Citoyens et avec l'état de vente du shérif.

E. T. PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans

5 déc—14,22,30 janv6

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] D'ORLEANS UN PASSEUR.

Conrad Haver, Arthur Hutchinson & Abraham F. Eggler, syndics, [illegible] vs. Edmond Armant, [illegible] & al.

COUR du Quatrième District Judiciaire—Paroisse de St-Jacques—Action en partage—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 de décembre 1859, par l'Honorable Cour de District de Quatrième District Judiciaire, paroisse St Jacques, dans l'affaire ci-dessus, [illegible] d'un ordre de la Cour rendu le 19 septembre 1859, [illegible] je procéderai le lundi 23 de janvier 1860, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, dépendant des successions de feu Jean Baptiste Armant et de dame Carmelite Cantrelle, son épouse, tous deux décédés, savoir:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Conti, Bienville et Bourbon, mesurant [illegible] de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur.

Il semble avec les améliorations qui s'y trouvent, lesquels comprennent une maison de résidence en briques à trois étages, connue sous le nom du No 71, rue Royale, [illegible] M. Selim Magner, notaire public, dans son grand salon au premier, sur cuisine en marbre, grand [illegible] deux chambres à coucher, [illegible] jardin avec deux étages, couverte en ardoises, servant de cour pavée en pierres plates, une grande cave, water-works, porte cochère, etc.—Le tout en parfait état et loué à bail à M. C. Marchesseau, jusqu'au 31 d'octobre prochain (1860) à raison de $[illegible] l'an.

Conditions: Un deuxième du prix payable comptant et les deux autres deuxièmes payables de la manière suivante, savoir: un tiers comptant, un tiers à un an, et un tiers à deux ans, du jour de l'adjudication, avec intérêt à six pour cent l'an du jour de l'adjudication jusqu'à échéance, et à huit pour cent l'an, après échéance; l'acquéreur fournira ses billets divisés pour coupons à la convenance des parties intéressées, payables au domicile de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, avec privilège de vendeur et d'hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec la clause de non aliénation, afin de garantir le paiement des dits billets et l'intérêt sur iceux, ainsi qu'il est dit pour cent pour honoraires d'avocat.

Les dites billets devront être assurés par l'acquéreur jusqu'au paiement final des dits billets, et la police devra être transférée à qui de droit.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

21déc—30jt,16 23

Th codore Dudley Blanchard, agent, vs John Brown & d. c. l.—Le même vs le même.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 2037 et 15,[illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le lundi 23 de janvier 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues de Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de:

L'esclave nommé Eugène, mulâtre âgé d'environ onze ans.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 déc—23 janv 16 23

Reuben A Brown vs ses créanciers et les créanciers de R A Brown & Co.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 décembre 1859 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 7 de janvier 1860, à 11 heures A. M., sur les lieux, rue Tchoupitoulas, No 86 (ancien No 74) pour le compte des créanciers de dessus insolvable, à la vente publique et adjudication de:

Le lot de meubles etc., suivant inventaire déposé à mon bureau.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans

17 déc—30 jan 2 & 7

Ludwine Dupuy, épouse séparée de biens de Louis Joseph Gross vs Elisabeth Christine Marguerite Leny.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 30 de janvier 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Un îlot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues d'Amour, Bons-Enfants, de France et Lesseps, tel que désigné par le No douze, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 26 de février 1822, déposé en l'étude de Gustave Le Gardeur, ci-devant notaire public.

Le dit îlot mesure (mesure anglaise) deux cent quatre-vingt seize pieds trois pouces de face à la rue d'Amour, deux cent soixante sept pieds de face à la rue Lesseps, et deux cent soixante pieds de face à la rue [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux maisons de résidence à deux étages, [illegible] les deux contiennent quatre chambres, deux cabinets, galerie, etc; [illegible] grand jardin potager, verger, contenant un grand nombre d'arbres fruitiers, etc.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété ci-dessus décrite, [illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28déc—6,16,23,30

[illegible]

[illegible] Vieille Levée, en face de la Douane.

E. CHAMPAGNE,

MARCHAND-TAILLEUR,

A [illegible] assortiment complet [illegible]

VENTE PAR J. B. WALTON.

[illegible]

GRANDE VENTE DE TERRES situées dans les paroisses d'Orléans, St-Bernard, Plaquemines, Jefferson, St-Charles, St-Jacques, Livingston, Lafourche Intérieur, Est Baton Rouge, St-Tammany, Ascension, St Landry, et Calcasieu, à de longs termes. [illegible]

PAR J. B. WALTON.

[illegible]

LUNDI, le 16 de janvier 1860, à midi [illegible]

Par ordre et pour compte de la ville de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente publique et à l'adjudication de [illegible]

Terres dans la Paroisse d'Orléans.

UN MORCEAU DE TERRE, situé partie dans la paroisse d'Orléans, et partie dans les paroisses de Plaquemines et Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, et formant partie de la plantation ci-devant appartenant à Pierre Cazelar, [illegible]

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans la paroisse d'Orléans, [illegible]

SIX DEUX MORCEAUX OU PORTIONS DE TERRE, situés partie dans la paroisse d'Orléans, et partie dans celle de Plaquemines, [illegible]

UN MORCEAU DE TERRE, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Terres dans la Paroisse St-Bernard.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, désigné par le no. 2, [illegible]

Terres dans la Paroisse Plaquemines.

UNE GRANDE ETENDUE DE TERRE dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississipi, [illegible]

[illegible]

Terres dans la Paroisse de Jefferson.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé sur la rive droite du Bayou Barataria, [illegible]

[illegible]

Terres dans la Paroisse St-Charles.

[illegible]

Terres dans la Paroisse de St-Jacques.

UN GRAND ET RICHE MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse de St Jacques, [illegible]

Terres dans la Paroisse de Livingston.

UN MORCEAU DE TERRE sur la rive gauche de la rivière Amite, [illegible]

Terres dans la Paroisse de Lafourche Intérieur.

UN GRAND MORCEAU DE TERRE [illegible]

[illegible]

Terres dans la paroisse d'Est Baton Rouge.

UN RICHE MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse d'Est Baton Rouge, [illegible]

Terres dans la paroisse de St Tammany.

QUATRE MORCEAUX DE TERRE DIFFERENTS situés dans la paroisse de St. Tammany, sur le Bayou Liberty, [illegible]

Terres dans la Paroisse de l'Ascension.

[illegible]

Terres dans les paroisses de St-Landry et Calcasieu.

UNE GRANDE ETENDUE DE TERRE, située partie dans la paroisse de St-Landry et partie dans la paroisse de Calcasieu, [illegible]

VENTE PAR J. B. WALTON

[illegible]

Succession de feu John McDonogh.

Vente, sans réserve, au comptant de titres, de terres situées dans les paroisses de St Jacques, Ascension et Livingston, pour le compte de la ville de la Nlle-Orléans.

PAR J. B. WALTON,

Encanteur de la ville.

Bureau, No 10, Bank Place.

LUNDI, 23 janvier 1860, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St Charles, immédiatement avant la grande vente de terres acquises par la ville de la Nouvelle-Orléans de la succession de John McDonogh, décédé, il sera vendu:

1—Tous les droits, titres et intérêt de la ville de la Nlle Orléans, acquis de la succession de John McDonogh, sans aucune garantie quelconque, à un morceau de terre situé dans la paroisse de Livingston, dans les Townships 9 et 10, S., R. 5 et 6 E., borné, du côté qui se rapproche le plus du fleuve, par la ligne inférieure de la terre réclamée par William Conway et se confinant avec ladite réclamation. Ledit morceau de terre comprend toute cette partie de la réclamation de John McDonogh Jr & Co, no 606 du rapport du Register et Receiver, du 20 novembre 1816, située derrière et au nord de la ligne inférieure de la terre réclamée par William Conway.

2—Tous les droits, titres et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans, acquis de la succession John McDonogh, sans aucune garantie quelconque, dans une réclamation de tiers indivis d'un morceau de terre situé dans les paroisses St Jacques, Ascension et Livingston, touchant à et situé au-dessous d'une partie du morceau de terre ci-dessus décrit, dans le Township 9, 10 et 11, S. R. 5 et 6 E., commençant à une distance de 40 arpents du fleuve Mississipi et s'étendant dans le fond, étant partie de la terre couverte par la réclamation No 57 du rapport du Register du 6 janvier 1821.

Les deux réclamations susdites sont sujettes à un contrat passé pardevant E. Bouny, notaire public, contrat par lequel la moitié indivise desdites réclamations aux avocats qui avaient entrepris d'établir les réclamations.

Conditions comptant. 19 déc

AVIS D'ELECTION—Conformément à un writ d'élection daté du 14 de décembre 1859, à moi adressé par Son Excellence Robert C. Wickliffe, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans sont par le présent prévenus qu'une élection aura lieu le LUNDI, 16me jour de janvier 1860, pour un Sénateur de la Paroisse d'Orléans à l'Assemblée Générale de l'Etat, à l'effet de remplir la vacance occasionnée par la démission de W. R. Adams.

Le scrutin sera ouvert dans chaque arrondissement d'élection depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, le dit jour 16 de janvier 1860, à l'effet de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, sous la surveillance des commissaires et des greffiers qui seront nommés par autorité par la loi. L'élection devra se faire selon la loi et les résultats (retours) par triplicata devront être envoyés au soussigné (officier chargé de les transmettre) conformément à la loi.

E. T. PARKER, Shérif.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 19 de décembre 1859.

21déc—au 16 janv

MME AUBE, accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ayant été forcée d'abandonner son ancienne maison, [illegible] No 303, [illegible]

Sa maison est distribuée très convenablement pour recevoir des pensionnaires pour accouchement et pour se faire traiter des affections de l'utérus, [illegible] Mme Aubé a [illegible] apprendre l'art des accouchements [illegible]

1859—3m

ETRENNES

DU JOUR DE L'AN.

LION & FINSARD,

54 ET 56, ANCIENS 66 ET 68, RUE ROYALE ENCOIGNURE BIENVILLE,

VIENNENT de recevoir, par les derniers arrivages du Havre et par la voie du nord, un assortiment considérable d'articles pour le Noël et le Jour de l'An:

Entre autres:
Bijouterie française ordinaire
Bijouterie fine française
Orfèvrerie française et américaine
Cristaux et objets d'art
Porcelaine fine et ordinaire
Porcelaine de Sèvres
Pendules et candélabres
Bronzes et en ivoire
Porcelaines bronze et biscuit
Lampes porcelaine et bronze
Bronze et plaqué
Nécessaires et ouvrages
Cuivre à jouer
Jeux de toutes sortes
Cartonnages

Grand assortiment de parfumerie fine française des meilleures maisons de Paris, broderies, éventails, savons, cravates, cols et colliers, canne, porte-cartes, pipes de toutes sortes, porte-monnaie, garnitures de lanternes, [illegible], &c.

CHOCOLAT A LA CREME.

Reçu par la voie du Nord:

Une caisse de chocolat à la crème et praliné, de la célèbre maison Masson, à Paris.

Boîtes de toutes formes et à tous prix.

En vente chez LION & FINSARD,

54 et 56, anciens 66 et 68, rue Royale, Encoignure Bienville.

21déc

Diamants! Diamants! Diamants!

NOUS venons de recevoir un joli assortiment de bijouterie fine, montures diamants, broches, boucles d'oreilles, bracelets, épingles, bagues, [illegible], &c.

Un grand choix de boucles d'oreilles, broches, bracelets, épinglettes, broches, bagues, &c, &c.

LION & FINSARD, Rue Royale, encoignure Bienville.

21déc

AU GRAND DEPOT DU SUD

Maison centrale de Commission

Encoignure des rues Royale et Ste Anne.

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

REÇU par les navires Cumberland, Guttenberg et Paquet du Havre:

[illegible] caisses de Chocolat de Santé, extra fin
[illegible] do Chocolat en boîte de Paris
[illegible] do Chocolat en Bâton de Paris
150 do Véritable Eau de Cologne de J M Farina
[illegible] flacons Eau de Botot, (véritable)
[illegible] boîtes avec houppes de Poudre de fleur de riz, extra fin, pour la toilette
[illegible] boîtes Melanogène (teinture par excellence pour teindre à la minute, en couleur noire ou marron les cheveux)
[illegible] bouteilles de vinaigre fine pour la toilette
[illegible] caisses de parfumerie fine de Lubin. Société hygiénique, Guerlain, Pinaud et Demarson
[illegible] boîtes pilules de la pharmacie Colbert
[illegible] bouteilles Sirop de Rouher iodé de Dorvault et de la pharmacie Morel
[illegible] bouteilles Chlorose de Labarraque
[illegible] boîtes pâte de Regnault
[illegible] [illegible]
[illegible] boîtes Eau pour la tête, sans pommade
[illegible] pilules de Blanchard
[illegible] Sirop de proto-iodure de fer et de Gelis
[illegible] Elixir anti-glaireux de Dupont et de Pauchon
[illegible] pilules de Vallet
[illegible] [illegible]
[illegible] bouteilles Huile de foie de morue de Hogg
[illegible] de Sirop de Laroze
[illegible] de Sirop de Briant
[illegible] de Sirop de Flon
[illegible] de Sirop minéral sulfureux de Crosnier
[illegible] de Sirop de purgatif et vomi-purgatif de Leroy
[illegible] de Pâte Dauderon
[illegible] de pilules et liqueurs de [illegible] contre la goutte et les rhumatismes
[illegible] bouteilles sirop de Boubée
[illegible] Hypophosphite de chaux et de soude; iodure de potassium; [illegible]

Attendu de Bordeaux par le navire Abby-Blanchard:

[illegible] bouteilles huile de foie de morue de [illegible]
[illegible] do sirop anti-scorbutique de Portal
Baume tranquille; pommade de Semblay, etc, etc.

A vendre en gros et en détail au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste Anne

LOUIS CASTEL, agent

1859—[illegible]

BIJOUTERIE NOUVELLE,

EN DU DERNIER [illegible]

OUVERTURE AU

No 86 RUE DU CANAL, PRES CHARTRES.

MONTRES fines, à 1/4 c, montres de chasse garanties excellentes;

BIJOUTERIE riche et parures,
DIAMANTS,
CORAIL,
CAMEES,
PERLES, &c, &c.

Montés dans le dernier genre.

Pendules françaises,
Argenterie de tous genres,
Argenterie plaquée,
Services, Huiliers,
Cuillers, fourchettes, &c, &c.

Un grand assortiment de Lunettes,
Fusils, Carabines, &c.

W. A. WILSON.

26nov—6m

CHEVAUX

LE soussigné a l'honneur de recevoir en consignation quelques beaux chevaux de harnais et de selle, et plusieurs juments, pour le commerce et les éleveurs. Il y a parmi ces chevaux une paire de beaux bais, d'une vingtaine de mains, [illegible].

S'adresser aux écuries de Van [illegible], rue Toulouse, près Bourgogne. [illegible]

MIEL—15 barils miel de la nouvelle récolte, en débarquement du steamer Habana, arrivé de la Havane, à vendre par E TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée

EN débarquement du navire John W W [illegible] arrivé de Bordeaux—20 caisses fruits à l'eau de vie à vendre par E [illegible], No 21, St Louis

[illegible]—[illegible] barils farine extra, et superfine, à vendre par GALLOSO & PASCAL, [illegible] Vieille Levée

WHISKY—[illegible] barils whisky rectifié, à vendre par GALLOSO & PASCAL, 18 et 20 Vieille Levée

CONFITURES de Bordeaux—50 caisses en boîtes de 1/2, 1/2 et 1 livre, pâte et gelée de Goyave, en magasin et à vendre par [illegible], 20 rue des Magasins

VENTES A L'ENCAN

Cargaison assortie de la barque Camille, de Palerme.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI, 30 décembre 1859, à 10½ heures A. M. il sera vendu à l'encan, sur la Levée, entre [illegible], savoir:

[illegible] caisses Citrons
100 caisses oranges
[illegible] do amandes
[illegible] do noisettes
[illegible] prunes
30 pipes vin de Marsala
30 barriques vin de Bergame
[illegible] huile d'olive
[illegible] macaroni
[illegible]

Conditions à la vente. 28 déc

VENTE A CREDIT.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

VENDREDI, 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77—

250 lots d'habillements d'hiver,

Conditions à la vente. 28déc

VENTE A CREDIT.

250 caisses Bottes Souliers et Brodequins.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

VENDREDI 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77—

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions à la vente. 28 déc

VENTE A CREDIT.

Eau de Cologne, Eau de Lavande, etc.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

VENDREDI, 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77

[illegible] douzaines Eau de Cologne et Florida Water, [illegible] douzaines Eau de Lavande.

Conditions à la vente. 28déc

Fruits, épiceries, vins, liqueurs, etc.

PAR BERNARD TURPIN.

AUJOURD'HUI, à 10½ heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No 26, rue de la Vieille-Levée, pour compte de divers consignataires:

[illegible] caisses raisins [illegible]
[illegible] [illegible]
10 sacs noisettes
[illegible]
6 tierçons figues

Thé, amandes, rhum, [illegible], etc.

Conditions à la vente. 28déc

Vin de Catalogne.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI, 30 décembre 1859, à 6 1/2 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue St Philippe, [illegible]

219 pipes vin de Catalogne très [illegible], en débarquement du navire Louisiana.

Conditions à la vente. 28 déc

Jeune Nègre créole.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi, 31 décembre 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis—

FREDERICK âgé d'environ 16 ans, domestique de maison, commis, palefrenier, garanti dans tous les rapports.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt. 28déc

200 caisses bottes, souliers et brodequins.

Vente à terme.

PAR E. ROGER & Co.

SAMEDI, 31 décembre, il sera vendu à 10 heures, à leur nouvelle salle d'encan, Nos 46 et 47, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville:

200 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, comprenant un assortiment frais et choisi.

Conditions—au-dessous de $300, 60 jours de crédit. 28 déc

Vente à crédit de Vêtements d'hiver, Souliers, Bottes, Marchandises sèches et Bonneterie.

PAR M. BARNETT, Jr., Encanteur.

SAMEDI, 31 de courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis—

Un bel assortiment de linge fait, comprenant des pantalons de drap noir fin, gilets de douane, habits, vestes et pardessus, chemises de peau et caleçons, [illegible], cravates, serviettes, chaussettes, jupons brodés, robes, souliers, bottes et brodequins—[illegible] douzaines de bas et de chaussettes assortis.

Conditions—à la vente. 28déc

Terrain formant deux encoignures.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi 31 décembre 1859, à midi à la Bourse St Louis, rue St Louis.

Un lot de terre mesurant 45 pieds français 40 pieds de face à la rue Marigny, 60 pieds à la rue Burgundy, 158 pieds de face à la rue des Ecoles, Terrain de grande [illegible]—Voir le plan à la Bourse.

Conditions: un tiers comptant et la balance à 12 et 24 mois de crédit, en billets avec hypothèque spéciale et [illegible] de date et garantie par hypothèque—Actes de vente pardevant E Bouny, not. pub. 28 déc

Jeune négresse créole.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi 31 décembre 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St Louis:

La négresse Madelaine, âgée d'environ 18 ans, garantie à tous égards, domestique très intelligente, garantie dans les rapports et titres prévus par la loi.

Conditions—comptant. 28 déc

Vacherie.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

IL sera vendu lundi 2 janvier 1860, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues White et Chemin du Bayou, à la demande de M. Pierre Carrière:

12 belles vaches laitières créoles et américaines,
[illegible] taureau, 1 charrette à provision;
Cheval de selle, [illegible] cheval de voiture;
[illegible]

Conditions—comptant. 28 déc

Propriété conservée.

Succession de Marguerite Hamel.—Prudence Nemo, tuteur, vs William Bolling, tuteur, par un partage—No 14,677.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, No 92, rue de Chartres.

EN vertu et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 7 octobre 1859, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, samedi 31 décembre 1859, à midi, par ordre ledit partage, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, etc, y appartenant, situé dans le faubourg Lacoste de cette ville, et désigné par le no 26 de l'îlet no 11, compris entre les rues Royale, Howard, Thalia et Jackson, d'après un plan dressé par Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente par Mme Claude Granin et F. A. Bass et autres, devant Samuel J. McKay, ci-devant notaire public en cette ville, le 28 mars 1851, ledit lot mesure, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Jackson, sur 125 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur, dans la ligne parallèle.

Terms et conditions.—La moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit, pour billet portant intérêt à huit pour cent l'an, du jour de la vente à celui du paiement, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; ledit billet devront porter hypothèque que l'acquéreur pourra ne point se point [illegible] lot.

Acte de vente pardevant J T Coffey, notaire public, frais de l'acquéreur. 10 nov—16,24,28,30

A vendre à l'amiable.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, No 63 rue Gravier.

LA belle maison basse en briques, située à l'encoignure Douane et Bourgogne, ayant deux salons, un grand vestibule, deux chambres à coucher, une salle à manger, cuisine, chambre de domestiques, [illegible]. Le terrain a 125 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne, 46 pieds 10 pouces de face à la rue de la Douane.

8 nov

ETRENNES! ETRENNES

CHOCOLAT PERRON,

Le meilleur Chocolat de France.

CHOCOLATINES,

NOUVEAU BONBON qui a obtenu en France le plus éclatant succès.

C'est l'alliance du cacao, des fruits et des substances les plus FAVORABLES A L'ESTOMAC.

C'est une friandise dont la saveur flatte et séduit le palais. Son usage charme sans nuire jamais. Rien de plus gracieux à l'œil que les jolies boîtes qui les renferment.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Casse, encoignure Royale et Ste-Anne;

Et chez M. Ed. Guillot, 146, rue Royale.

19 déc—16t—5pc

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton et de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1859.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de ces Compagnies aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 2 JANVIER 1860, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau des Compagnies No 11½, rue Baronne.

ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire

1er déc—[illegible] jusq 2 janv

Avis de Médecin.

W. [illegible]HAMER, M. D., étant arrivé à la Nlle Orléans, traitera constamment, comme par le passé, par la médecine et la chirurgie, les maladies chroniques, surtout celles du boyau inférieur, telles que: HEMORROIDES, CONSTIPATION, FISTULES, ABCES, DESCENTE DU BOYAU INFERIEUR, RETRECISSEMENT DU BOYAU, ULCERATION DU BOYAU, etc. Son bureau est au No 157 rue du Canal, une porte après l'encoignure de la rue Dauphine. Il fait des visites dans toutes les parties de la ville. [illegible]

GRAND RABAIS!

BODET & GUEYDAN,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux clients et au public en général qu'ils viennent de réduire le prix de toute leurs marchandises à compter du 26 et 24déc.

L'assortiment des confections en drap et en soie est magnifique et les prix sont d'une modicité surprenante.

Assortiment complet d'étoffes nouvelles pour robes, de bandes brodées, cols, mouchoirs, manchettes, toile, chemises, [illegible], et autres articles d'habillement, etc, etc.

BODET & GUEYDAN,

Maison Rouge No 1, entre les deux marchés, et encoignure Bienville et Conti. 28déc

Cigares de la Havane.

NOUS avons reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de Londres, demi-regalia et regalia, [illegible], [illegible], Partagas, Cabañas y Carbajal et Villar, des marques favorites Etoile, Colonne, Bellona, [illegible], [illegible], Amasian Day, Fondina, Ferde, Pulgarin et diverses autres marques.

Nous avons reçu également des Napoléons de la célèbre marque Rialto, en boîtes de ¼, vente de la fabrique.

CABALLERO & BASUALDO,

No 46, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane.

28 déc

FAUX D'ARTIFICE—Un grand assortiment, en magasin et à vendre par

L. SAWYER, 70 rue des Magasins

26 déc—6

CHANDELLES—[illegible] chandelles Motteux, de 1 livre, demi et quarts de livre, avec étoiles et couleur, à vendre par L. SAWYER, 70 rue des Magasins

26 déc—6

PANIERS à bobines—[illegible] douzaines paniers de tables, en magasin et à vendre par L. SAWYER, 70 rue des Magasins

26 déc—6

BALAIS—[illegible] douzaines balais assortis, en magasin et à vendre par L. SAWYER, 70 rue des Magasins

26 déc—6

PAPIER—[illegible] rames de papier d'emballage, en débarquement du navire Emperor, arrivé de New-York, à vendre par L. SAWYER, 70 rue des Magasins

BAQUETS ET SEAUX—[illegible] douzaines baquets, [illegible] seaux, [illegible] jeux mesures en bois de cèdre, en magasin et à vendre par L. SAWYER, 70 rue des Magasins

26 déc—6

[illegible]—[illegible] barils mess grand et rolls, à vendre par GALLOSO & PASCAL, 18 et 20 Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN

Vente au comptant.

Vente à l'encan, sans réserve, de bijoux et d'objets de fantaisie, dernièrement importés par le navire [illegible].

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI 26 décembre, et les jours suivants, jusqu'au 31 inclusivement, à 11 heures du matin, dans le magasin à l'encoignure des rues Conti et Royale. Une grande facture de bijoux [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], bijoux pour dames et messieurs.

[illegible] en diamant, mosaïque [illegible] or pour dames, bijoux, [illegible], corbeilles [illegible], [illegible], [illegible] de bronze, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] de Bohème, [illegible], etc.

Conditions—comptant. 23 déc—6

Grande vente de jolies statuettes, beaux services en plaqué, verres de Venise et de Bohème, &c.—Vente sans réserve pour du comptant.

PAR BEARD, PITTS & GARDNER SMITH, ci-devant J. A. Beard & Co.

CHAS. PIERCE, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, 30 du courant, à 11 heures, à leur magasin d'encan, No 61, rue Camp, au coin des Chartres, près Charles, près du Camp:—Une facture composée de la plus belle collection des articles les plus riches et les plus élégants qui ait jamais été offerte à la Nouvelle Orléans. Elle comprend en partie des groupes et des figures de la Canova, l'Esclave grecque, le Faune en Egypte, Dianne, et les Trois Grâces, Amour et Psyché, Vénus de Médicis, Léda, &c., une grande variété de candélabres, [illegible], et albâtre richement décorés; services en plaqué, [illegible] de toute sorte, tables [illegible], [illegible], [illegible], paniers et [illegible], [illegible], cristaux, etc, etc.

Ce magnifique assortiment a été importé directement de France et d'Italie par MM. G. B. Pandomai & Co. Les marchandises viennent d'être reçues et débouchées. [illegible]

Les dames et les messieurs sont spécialement invités à venir voir cette magnifique collection.

Conditions de la vente—comptant. 28déc

Grande vente à longs termes, sans réserve, de trois beaux terrains

Situés à Brooklyn, entre Alger et Gretna. Excellente occasion pour les marchands, les fabricants, les artisans et autres qui désirent acheter des résidences vastes et salubres, sur le morceau de terre le plus élevé, en face du Premier et du Quatrième Districts.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau, encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse.

JEUDI, 26 janvier 1860, à midi, il sera vendu [illegible] à la Bourse, au City Hotel, rue de la Commune, par ordre du président du Bureau des directeurs de la compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

SEIZE TERRAINS OU PARTIES D'ILETS, divisés en 160 terrains, situés à une très petite distance du débarcadère du ferry du Quatrième District, entre le chemin du Moulin à Vapeur de Lennart et la propriété de MM. Salter & Marcy. Quelques-uns de ces beaux terrains font face aux deux côtés d'un chemin conduisant au Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, en communiquant avec le fleuve à Brooklyn.

—EGALEMENT—

SIX GRANDS MORCEAUX DE TERRE situés derrière lesdits terrains.

Le tout d'après un plan exposé actuellement au bureau de l'encanteur.

Termes et conditions.—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les terrains vendus, avec privilège de vendeur et la clause de "non aliénation". Les dits billets porteront 6 pour cent d'intérêt l'an, de la date à l'échéance, et les dits billets porteront 8 pour cent d'intérêt après l'échéance, et jusqu'à parfait paiement. [illegible]

Actes de vente pardevant J. A. d'Hémécourt, voyer, [illegible]

Les actes de vente pardevant M. S. Magner, notaire public, No 57, rue Royale.

[illegible] 28 déc

HABITATION,

ESCLAVES BESTIAUX, &c, à vendre.

VOULANT quitter la paroisse et aller en Europe, je vendrai à l'encan, sans réserve, MERCREDI, 4 janvier 1860, sur les lieux, à la Pointe Coupée, sur l'île de la Fausse Rivière, à environ 7 milles de Waterloo. L'île est connue comme un des endroits les plus salubres de la Louisiane.

TERRE

1o—Mon HABITATION qui a 21 arpents et demi de face à la Fausse Rivière, et 80 arpents de profondeur, faisant 700 arpents, dont 400 ou moins, prêts pour la culture. Une grande partie du reste, boisée, est [illegible] ou tous les autres améliorations consistant en: une maison de maître très commode à deux étages, une maison d'économe, une grande sucrerie, moulin à vapeur, machine à vapeur, [illegible], [illegible], [illegible], etc.

ESCLAVES

2o—71 ESCLAVES, par lot et en famille, la plupart nés dans cette paroisse, et considérés comme un des meilleurs lots de la paroisse. Leurs qualités et leurs défauts seront annoncés au moment de la vente.

1 Pierre, âgé d'environ 50 ans, harnacheur et bouvier.
2 Paul, son fils, âgé d'environ 25 ans, nègre de champ et bouvier.
3 Baptiste, âgé d'environ 28 ans, nègre de champ.
4 Polydore, âgé d'environ 35 ans, nègre de champ.
5 Marie, âgée d'environ 21 ans, négresse de champ.
6 Cécile, âgée d'environ 35 ans, négresse de champ et bouvier.
7 Edith, âgée de Cornelia, âgée d'environ 19 ans, négresse de champ et blanchisseuse.
8 Marie Joseph, âgée d'environ 38 ans, négresse de champ, affectée à la matrice.
9 Adélaïde, âgée d'environ 30 ans, négresse de champ.
10 Alice, âgée d'environ 30 ans, nègre de champ, bouvier et vacher.
11 Alfred, [illegible] de bœufs.
12 Fanny, sa femme, âgée d'environ 34 ans, négresse de champ, bonne cuisinière.
13 Léon, son fils, âgé d'environ 14 ans, nègre de champ.
14 Baptiste, son fils, âgé d'environ 14 ans, nègre de champ.
15 Jim, âgé d'environ 60 ans, nègre de champ.
16 Hannah, âgée d'environ 55 ans, négresse de champ et cuisinière, affectée à la matrice.
17 Françoise, âgée d'environ 11 ans, négresse de champ.
18 Jean Baptiste, son fils, âgé d'environ 11 ans, négre de champ.
19 Sylvanderre, son fils, âgé d'environ 13 ans, nègre de champ.
20 Catherine, âgée d'environ 25 ans, négresse de champ.
21 Henriette, âgée d'environ 23 ans, négresse de champ, affectée à la matrice.
22 St Louis, son fils, âgé d'environ 17 ans, nègre de champ.
23 Louis, son fils, âgé d'environ 14 ans, nègre de champ.
24 Fanny, sa fille, âgée d'environ 15 ans, négresse de champ.
25 John, âgé d'environ 25 ans, charpentier, briquetier, &c.
27 Lucky, âgé d'environ 22 ans, bon forgeron et aussi bon ingénieur.
28 Moses, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, conducteur de wagon, &c.
29 Alfred, âgé d'environ 26 ans, excellent ingénieur
30 Pauline, femme d'Alfred, âgée d'environ 30 ans, négresse de champ et cuisinière.
31 Jules, son fils, âgé d'environ 10 ans.
32 Gervais, son fils, âgé d'environ 1½ ans.
33 Eloi, son fils, âgé d'environ 14 ans.
34 Gudrey, 50 ans, fabricant de colliers et ventier.
35 Adèle, 40 ans, négresse de champ et cuisinière, maladive.
36 Judith, 45 ans, do maladive.
37 Rabel, 70 ans, do
38 Eliane, 50 ans, do
39 Madelaine, 30 ans, do elle a une hernie.
40 Henry, 30 ans, charpentier et nègre de champ.
41 Daniel, 38 ans, couturière, négresse de champ.
42 Moïse, son fils, 4 ans.
43 Clara do 9 ans.
44 Edgar, son fils, 18 ans, nègre de champ.
45 Bervaud do 15 ans, do
46 Félix do 15 ans, do
47 Virginie, sa fille, 18 ans, négresse de champ
48 Charlotte, 40 ans, do
49 Bienvenu, 30 ans, nègre de champ et jardinier, mal à la jambe.
50 Lyne, femme de Bienvenu, 30 ans, négresse de champ et cuisinière.
51 Jean Pierre, 60 ans, nègre de champ.
52 Amélie, femme de Jean Pierre, 50 ans, négresse de champ.
53 Joseph, 35 ans, nègre de champ.
54 Philo, femme de Joseph, 17 ans, négresse de champ.
55 Jim, son petit enfant.
56 Victoire, 40 ans, négresse de champ et garde-malade.
57 Bastien, son fils, 4 ans.
58 Henry, 21 ans, nègre de champ.
59 Nancy, sa fille, 18 ans, négresse de champ.
60 Gabriel, do 14 ans, do
61 Annette, sa fille, 18 ans, négresse de champ.
62 Paul, do 26 ans, do et cocher.
63 François do 26 ans, do
64 Baptiste do 26 ans, do
65 Auguste, 28 ans, cocher nocturé.
66 Françoise, 35 ans, domestique, bonne cuisinière.
67 Marie, 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et couturière.
68 Louise, 30 ans, couturière et coiffeuse.
69 Zoé, son fils, 4 ans.
70 Anne, 18 ans domestique
71 Phill, 50 ans, nègre de champ, cocher, etc.

Mulets, Chevaux, Bêtes à cornes, etc.

38 bons mulets, la plupart jeunes
15 chevaux, juments, poulains, étalons et une jument
1 paire chevaux de voiture,
1 cheval de selle,
Bestiaux, porcs, maïs, foin, cannes, etc.
Meubles, etc.

Termes et conditions.—Pour la terre et les animaux, un quart comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit. Les acquéreurs fourniront leurs billets garantis par hypothèque, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nlle-Orléans, avec clause de non aliénation. [illegible] les esclaves au comptant. [illegible] 8 pour cent d'intérêt l'an à partir du jour de l'adjudication.

Pour les mulets, les animaux, meubles, etc., au dessous de $100, comptant; pour toutes sommes au dessus de $100, 12 mois de crédit, en billets avec bonne caution et signés, payables à la Banque [illegible] à la Nlle-Orléans, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à paiement.

Les actes des propriétés ne seront livrés avant que les conditions de la vente aient été remplies. [illegible] au comptant à partir du jour de l'adjudication. [illegible]

[illegible] de l'île, Pointe Coupée, 5 novembre 1859. [illegible] LAPICE.

6 nov—[illegible]

AVIS IMPORTANT.

L'ancienne J. F. BARBARIN, encoignure Conti & Chartres, vient de recevoir à son dépôt d'un assortiment durable, une magnifique collection d'articles de [illegible] de Vienne et de Russie très bon goût [illegible]

PIPES
Rasoirs [illegible], garnitures en or et argent
ETUIS
Articles d'Allumeurs [illegible]
ETUIS à CIGARES & CIGARETTES
[illegible] et détail
[illegible]
PORTES ALLUMETTES, Pinces à Cigarettes, Perdre d'[illegible]

Le soussigné invite respectueusement les personnes qui désirent se procurer [illegible] d'articles pour étrennes [illegible] à faire [illegible]

Véritable Eau de Cologne. J. P. BARBARIN.

28déc—[illegible]

[illegible]—à vendre par [illegible], No 57 [illegible] St Louis